



**HAL**  
open science

# Européens et prédateurs exotiques en Indochine, le cas du tigre

Mathieu Guérin

► **To cite this version:**

Mathieu Guérin. Européens et prédateurs exotiques en Indochine, le cas du tigre. Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées, Pôle rural MRSH-Caen, p. 211-224, 2010. hal-00492359

**HAL Id: hal-00492359**

**<https://hal.science/hal-00492359>**

Submitted on 26 Apr 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Européens et prédateurs exotiques en Indochine, le cas du tigre

« Le cri du hibou indique la présence du diable, et celui du corbeau le voisinage du tigre »<sup>1</sup>

Mathieu Guérin, CRHQ UMR 6583, Pôle rural, MRSN Caen.

L'expansion coloniale du XIX<sup>e</sup> siècle amène les Européens à s'installer dans des territoires qui leur étaient très largement inconnus. Là, ils se trouvent face à une nature et une faune souvent perçue comme hostiles et dangereuses. Entre 1858 et 1897-1898, les Français prennent pied dans la péninsule indochinoise et y établissent une Union composée notamment de la Cochinchine, du Cambodge, du Tonkin de l'Annam et du Laos. Le système de domination en place, une société coloniale, essentiellement urbaine, se développe ; mais « la brousse » avec ses secrets et ses dangers joue encore un rôle important dans l'imaginaire des Français d'Indochine. Là, l'archétype du prédateur exotique est le tigre (*Panthera tigris corbetti*), figure emblématique d'une jungle fantasmée : *Ong Cop*, le seigneur tigre. Nous chercherons ici à étudier les relations homme-tigre en Indochine, en insistant sur la partie méridionale, Cambodge, Cochinchine et sud de l'Annam. Nous verrons comment les Français ont réagi à la présence du tigre et quelles ont été les conséquences de la colonisation européenne pour les rapports entre l'homme et l'animal.

### La construction d'une légende du tigre

Dès 1812, le père La Bissachère, signale que les tigres abondent dans les montagnes de Cochinchine, information reprise et diffusée plus tard dans la *Géographie universelle* de Malte-Brun<sup>2</sup>. Le tigre est alors un animal bien moins connu que le lion pour les Européens. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la référence sur ce grand félin est l'inquiétant passage que lui consacre Buffon :

Le tigre [...] quoique rassasié de chair, semble toujours altéré de sang, sa fureur n'a d'autres intervalles que ceux du temps qu'il faut pour dresser des embûches ; il saisit et déchire une nouvelle proie avec la même rage qu'il vient d'exercer, et non pas d'assouvir, en dévorant la première ; il désole le pays qu'il habite, il ne craint ni l'aspect ni les armes de l'homme ; il égorge, il dévaste les troupeaux d'animaux domestiques, met à mort toutes les bêtes sauvages, attaque les petits éléphants, les jeunes rhinocéros, et quelquefois même ose braver le lion. Le tigre trop long de corps, trop bas sur ses jambes, la tête nue, les yeux hagards, la langue couleur de sang, toujours hors de la gueule, n'a que les caractères de la basse méchanceté et de l'insatiable cruauté ; il n'a pour instinct qu'une rage constante, une fureur aveugle, qui ne connaît, qui ne distingue rien, et qui lui fait souvent dévorer ses propres enfants, et déchirer leur mère lorsqu'elle veut les défendre. Que ne l'eût-il à l'excès cette soif de sang ! ne pût-il l'éteindre qu'en détruisant, dès leur naissance, la race entière des monstre qu'il produit !<sup>3</sup>

Les principales sources de connaissance sur les pays indochinois jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont les écrits des missionnaires et les récits de voyage. Or, ceux-ci font une bonne place au tigre. À lire les Français passés par l'Indochine au XIX<sup>e</sup> siècle, il semble que derrière chaque fourré un tigre peut attendre tapis. De Henri Mouhot à Paul Doumer ou encore à Roland Dorgelès, il est rare de trouver un ouvrage de souvenirs ou un récit de voyage sur l'Indochine ne contenant pas son épisode du tigre. Paul Doumer qui fut gouverneur général entre 1897 et 1902 écrit ainsi dans ses souvenirs :

---

<sup>1</sup> Proverbe vietnamien cité par Pouchat, 1910, p. 604.

<sup>2</sup> Malte-Brun, 1843, p. 380.

<sup>3</sup> Buffon, 1825, p. 138-139

Quand les villages et les terres cultivées qui les entourent sont comme des îlots au milieu de la vaste mer inculte des forêts et de la brousse, domaine des bêtes sauvages, l'homme et le tigre sont voisins et se rencontrent, au grand dommage de l'un et de l'autre. La chasse est ouverte... Normalement, naturellement, c'est le tigre qui est le chasseur, et l'homme le gibier.<sup>4</sup>

Le tigre se retrouve aussi dans les oeuvres de fiction, comme les romans d'aventure d'Herbert Wild, considéré comme un bon connaisseur des régions qu'il décrit. En 1938, dans *Seigneur tigre et son royaume*, Pierre Croidys en fait même le personnage central de son roman. C'est par les yeux du félin que l'auteur décrit l'Indochine comme Jack London utilisait ceux du chien-loup pour décrire le grand nord canadien dans *White Fang* en 1906.

Ainsi, au travers du « mouvement littéraire indochinois »<sup>5</sup>, le tigre occupe une place de choix dans la définition de l'exotique tout au long de la période coloniale. Les Français qui écrivent et qui sont considérés comme des références sur l'Indochine soulignent la présence des grands félins et les risques qu'ils font courir aux populations locales et aux voyageurs. Ce message a d'autant plus de poids que des récits d'attaques attestées contre des Européens sont publiés. Le 20 janvier 1867, le *Courrier de Saïgon* relate la mort d'un sergent-major de l'infanterie coloniale tué par un tigre à Vinh Long et l'année suivante celle d'un caporal à Baria. La presse métropolitaine se fait elle-même l'écho de ces drames : le journaliste Octave Feré raconte en 1870 l'enlèvement d'une sentinelle au début de la conquête<sup>6</sup>, le *Journal illustré* publie en 1896 une gravure représentant un tigre tuant M. Montagne, commis de résidence à Nha Trang... Lorsqu'un Français débarque à Saïgon ou Hanoi, c'est souvent avec la description du tigre de Buffon en tête et l'idée que l'animal pullule.

Placé en bonne place parmi les dangers de la brousse, le tigre est aussi sujet de curiosité. Dès 1863, un tigre indochinois est offert au Jardin des Plantes de Paris. En 1864, le botaniste Jean-Baptiste Louis Pierre crée le Jardin botanique de Saïgon qui acquiert des jeunes félins pour les montrer au public. Ceux-ci proviennent de captures ou de dons. Ainsi, en octobre 1899, lors de la construction de la route du Lang Bian, reliant Saïgon au futur sanatorium de Dalat, trois tigreaux sont trouvés et recueillis par La femme du capitaine Guynet, le chef de mission (photos). Ils meurent rapidement en captivité, dont un au jardin botanique. De nombreux Européens élèvent leurs propres félins domestiques. En 1875, un arrêté municipal interdit de se promener accompagné d'un tigre, « même tenu en laisse » dans les rues de la capitale cochinchinoise<sup>7</sup>. En 1900, dans la province cambodgienne de Kompong Thom, l'administrateur français se plaint qu'une épidémie a emporté ses deux panthères<sup>8</sup>. Cet engouement pour les grands fauves domestiqués se maintient jusqu'à la fin de la période coloniale.

Photographie : Mme Guynet et ses tigreaux, 1900<sup>9</sup>.

Les sources imprimées sur l'Indochine, les récits des Français d'Indochine, les descriptions des voyageurs de passage renvoient les Européens à leur propre fascination pour les « grands fauves » et donnent l'impression que le tigre est présent partout, qu'il constitue une menace permanente pour l'homme qui quitte la ville.

Les articles sur la littérature populaire autochtone, comme celui du père Cadière sur les « Croyances et dictons populaires de la vallée du Nguo Son »<sup>10</sup>, renforcent encore cette

---

<sup>4</sup> Doumer, sd, p. 161-162.

<sup>5</sup> Malleret, 1934, p.2.

<sup>6</sup> Feré, 1870, p. 331.

<sup>7</sup> Taboulet, 1978, p.12

<sup>8</sup> Arch. nat. outre-mer, rsc 373.

<sup>9</sup> Tardif, 1902.

<sup>10</sup> Cadière, 1901.

impression. Dans la littérature orale vietnamienne ou cambodgienne, le tigre occupe une place de choix. Il est ainsi un personnage fréquent des contes animaliers, dans lesquels il peut apparaître méchant et stupide<sup>11</sup>.

### **L’histoire des relations homme-tigre à l’épreuve de la légende**

La littérature a ainsi créé une légende autour du tigre, profondément enracinée dans l’imaginaire collectif de ceux qui ont vécu en Indochine. Le problème de la fiabilité des sources littéraires apparaît dès lors central pour étudier le tigre en tant que prédateur et le danger qu’il fait réellement peser sur les hommes et les troupeaux. L’historien considère les récits de voyages, dont le but proclamé est un compte-rendu d’événements réels, comme des sources utilisables, alors que le roman ou le conte sont par essence du domaine de la fiction. Or, en ce qui concerne les tigres, les récits de voyage en Indochine ne semblent pas beaucoup plus crédibles que les romans.

Par exemple, Edgar Boulangier qui publie une relation très documentée sur un voyage dans l’intérieur du Cambodge en 1880, rapporte près d’une dizaine d’anecdotes impliquant le tigre. Lui-même l’aurait aperçu et chassé quatre fois, et à deux reprises des tigres auraient attaqué sa caravane, enlevant même une femme sur sa charrette<sup>12</sup>. À ces épisodes présentés comme vécus par l’auteur s’ajoutent ceux qui lui ont été rapportés et dont il se fait l’écho. Il semble bien que le récit de Boulangier relève davantage de la « tartarinade » que du témoignage indubitable. Plus qu’une véritable source historique, la littérature apparaît ainsi comme constitutive d’une mythologie, tant locale que créée par le colonisateur, qui met en scène le tigre. Elle doit dès lors davantage être considérée comme un écran qui déforme la réalité que comme un reflet de cette réalité. Même s’il ne saurait être question de rayer d’un trait de plume tous les témoignages de voyageurs ou de chasseurs, ceux-ci doivent être utilisés avec une extrême précaution.

Il existe actuellement une étude publiée qui tente de quantifier les attaques de tigres sur l’homme en Indochine, celle que Georges Taboulet a publié dans son *Bestiaire indochinois* en 1978. En se basant d’une part sur des estimations d’officiers, de médecins, des récits de séjour en Indochine et la presse cochinchinoise, Taboulet avance le chiffre de 10 800 victimes du tigre entre 1861 et 1879 en Cochinchine française, soit un peu plus de 500 par an<sup>13</sup>. Les sources utilisées par Taboulet, essentiellement littéraires, ne proposent que des estimations sommaires qui ne reposent en rien sur des comptages.

La presse indochinoise apparaît comme une source intéressante, car elle permet un dépouillement sériel, notamment pour le *Courrier de Saïgon* qui est alors le journal officiel de la colonie française. Les nouvelles qui y sont publiées sont tirées des rapports des administrateurs français en Cochinchine. Georges Taboulet explique que « le tigre y occupe presque autant de place que les accidents de la route dans notre presse contemporaine »<sup>14</sup>. Il poursuit avec une série de citations présentées comme des exemples, ce qui conforte le lecteur dans l’idée d’une fréquence importante des attaques.

Or, le dépouillement du *Courrier de Saïgon* est loin de donner la même impression. Ainsi en 1864, 12 attaques ayant fait 10 morts et 3 blessés sont rapportées pour l’ensemble de l’année. La moitié apparaissent dans les exemples cités par Taboulet, avec dans le cas de l’attaque rapportée le 25 janvier un bilan qui passe de 3 morts dans la source à 8 sous la

---

<sup>11</sup> « Le coq et le tigre », conte rapporté par Adhémar Leclère, bib. mun. Alençon, ms 686.

<sup>12</sup> Boulangier, 1888, pp. 131-132.

<sup>13</sup> Taboulet, 1978, p.13.

<sup>14</sup> Taboulet, 1978, p. 9. En 1978, 12 000 personnes sont mortes sur les routes de France. Le parallèle a de quoi frapper les lecteurs.

plume de Taboulet. Trois ans plus tard, on ne recense plus que 3 attaques. Il y a clairement chez Taboulet une propension à exagérer l'impact des attaques de tigres. Des sondages réalisés dans les journaux à des époques différentes confirment cette impression<sup>15</sup>.

Il est toutefois certain que les attaques réelles sont bien supérieures en nombre à celles rapportées par la presse. Ces dernières n'obtiennent les honneurs de la rubrique « Nouvelles locales » que parce qu'un Français a été mis au courant de l'attaque et en a rendu compte. Elles sont de plus souvent spectaculaires. Ainsi pour 1864 : 3 morts à Tayninh en janvier 1864, une femme enlevée à l'intérieur du marché à Thudaumot, un malade attaqué dans sa maison, une femme dévorée dont ne retrouve que la tête. La grande majorité des attaques, celles qui ont lieu dans les champs ou à la lisière des bosquets, voire en forêt, n'apparaissent pas dans les journaux.

### **Les attaques sur l'homme dans les sources administratives**

Dès lors, il est essentiel de trouver d'autres sources. Il n'existe pas en Indochine de relevés fiables des naissances et des décès, surtout en ce qui concerne les « indigènes ». Il nous reste cependant des sources administratives : les rapports périodiques des administrateurs, français et locaux, et les rapports des médecins de l'assistance médicale en province notamment. Ces sources ont été dépouillées pour étudier les attaques de tigres dans deux circonscriptions résidentielles cambodgiennes très boisées et considérées comme abritant de nombreux grands félins : Kompong Thom au nord du lac Tonlé Sap et Stung Treng à l'extrémité Nord-Est du pays. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la première compte environ 120 000 habitants et la seconde 40 000 à 45 000<sup>16</sup>.

Ces deux résidences ont en commun d'être en partie peuplées de « paysans de la forêt », des paysans essarteurs qui vivent en forêt et de la forêt. La plupart ne sont pas des Khmers. À Kompong Thom, ce sont essentiellement des Kouy. À Stung Treng, ils sont majoritaires et se subdivisent en de nombreux groupes ethniques dont les plus importants sont les Brao, les Tampuon et les Jarai. L'appartenance ethnique a ici une importance. Les Kouy, les Brao, les Tampuon, les Jarai ont leur propre langue et ne parlent pas nécessairement le khmer. Ils relèvent certes de l'administration cambodgienne et à travers elle de l'administration française du Protectorat, mais ils ont une forte propension à éviter les contacts avec ces maîtres extérieurs<sup>17</sup>. Dès lors, on peut raisonnablement penser qu'une partie des attaques de tigres ne sont pas rapportées aux autorités. On remarque cependant que, parmi les attaques relatées, certaines ont eu lieu dans des zones très éloignées des centres administratifs.

Les autorités françaises ne s'établissent dans les provinces cambodgiennes qu'en 1885-1886 après l'imposition au roi Norodom d'une nouvelle convention entre les deux pays. Ce n'est donc qu'à partir de cette date que des archives provinciales sont constituées. Par ailleurs, Stung Treng n'est rattaché au royaume du Cambodge qu'en décembre 1904. Lorsqu'une administration résidentielle est mise en place, des rapports périodiques, mensuels ou trimestriels selon les époques, sont exigés des gouverneurs cambodgiens et des résidents français. Dès les années 1880, ces rapports périodiques se standardisent. Tous construits sur le même modèle, ils présentent l'état d'esprit de la population, les actes de brigandage et de rébellions, l'état des voies de communication et des travaux en cours, l'attitude des fonctionnaires subalternes, les travaux des champs et le commerce (avec des mercures de prix sur les marchés), l'état des impôts, les problèmes sanitaires, la milice et une dernière

---

<sup>15</sup> *Courrier de Saïgon* en 1872, 1879, 1888, 1894, *L'impartial* en 1923.

<sup>16</sup> Estimations calculées à partir du nombre d'inscrits sur les rôles et les recensements ultérieurs. 20 037 inscrits à Kompong Thom en 1907 et 6 378 à Stung Treng en 1905. Arch. nat. Cambodge, rsc 7936, 25771. Guérin, 2006.

<sup>17</sup> Guérin, 2008.

rubrique où l'on trouve les « événements divers », les « faits divers et événements à signaler », les « événements exceptionnels ». C'est dans cette dernière rubrique que les attaques de tigres sont rapportées au même titre que les incendies, les noyades ou les personnes foudroyées, ce qui est en soit un indice sur la fréquence des attaques.

Les archives sont plus ou moins complètes, sachant que pour chaque mois ou trimestre, il existe deux séries de rapports : ceux des gouverneurs cambodgiens aux résidents et ceux que les résidents rédigent sur la base des premiers au résident supérieur. Pour Kompong Thom, sur la période 1886-1910, les rapports dont nous disposons couvrent 47% de la période. Pour Stung Treng, 80% de 1905 à 1922, puis 75% de 1934 à 1940. Sans être exhaustives, ces séries sont cependant suffisamment importantes pour être utilisées.

À Kompong Thom, on recense deux attaques de fauves entre 1886 et 1910. En août 1900, à la fin d'une épidémie de choléra, un Cambodgien est dévoré par un tigre à Promtep, dans une zone fortement boisée. En septembre, un homme est grièvement blessé à la tête par une panthère à Prey Kdey.

À Stung Treng, on dénombre une dizaine d'incidents entre 1905 et 1921. En février 1905, un rabatteur est tué lors d'une chasse. En avril 1907, le village de Huygnan près du chef-lieu de la province de Moulapoumok, Veunsaï, se déplace après des attaques de tigres. En juin 1908, dans deux villages, Talao et Ban In, deux habitants sont mangés et un blessé par des tigres. En juin 1911, une attaque spectaculaire a lieu contre un éléphanton :

Un jeune éléphant, au pâturage à moins d'un kilomètre de Veunsaï a été assailli par un tigre et aurait été infailliblement dévoré sans l'intervention de deux autres éléphants adultes qui paissaient non loin de là et se sont portés à son secours. Aussitôt après avoir éloigné le tigre de sa victime, les deux grands éléphants ramenèrent le jeune animal grièvement blessé au cou et à un pied postérieur chez son propriétaire.

Le même mois, le rapport de l'assistance médicale signale que 5 habitants de la commune de Veunsaï ont été tués par un tigre. Le résident de Stung Treng précise « deux hommes, une femme et un enfant ont été dévorés par les tigres ». En octobre, une panthère enlève un porc à l'intérieur même du poste de Veunsaï. Des attaques sont signalées au printemps 1914, mais sans qu'un bilan soit donné. Fin 1921, plusieurs villages kavet se sont déplacés après des attaques de tigres. Une seule attaque apparaît dans les archives entre 1934 et 1940 : un coolie jaraï travaillant sur la route de Bokham est emporté par un tigre en mars 1940<sup>18</sup>.

Statistiquement, les attaques rapportées par l'administration sont rares, surtout à Kompong Thom. Néanmoins, le danger représenté par le tigre, même si le risque statistique est faible, influe bien sur la vie des habitants. Si globalement, à l'échelle provinciale, et *a fortiori* du pays, le risque est minime ; pour le paysan menacé, car vivant dans une zone où les attaques ont lieu régulièrement comme l'arrière-pays de Stung Treng ou le Darlac et le Lang Bian en Annam, il est considérable. On peut imaginer ce qu'était la vie des habitants de la commune de Veunsaï en juin 1911 lorsque après l'attaque dont a été victime l'éléphanton, cinq personnes ont été tuées. Cette commune, chef-lieu de province, compte 79 inscrits sur les rôles en 1905, soit une population inférieure à 500 habitants<sup>19</sup>. 1% de morts par le tigre en un mois est extrêmement élevé. Le résident de Stung Treng indique dans son rapport de juillet que « les habitants, atterrés par ces agressions en plein jour, n'osent plus se risquer en forêt qu'en bandes armées ». Le résident du Darlac donne un témoignage très semblable en juillet 1903.

---

<sup>18</sup> Arch. nat. Cambodge, rsc 25619, 25758, 25619, 25738, 25649, 36009 ; Arch. nat. outre-mer, rsc 389, 390.

<sup>19</sup> Arch. nat. Cambodge, rsc 25771.

Depuis l'ouverture de la saison des pluies, les tigres ont de nouveau fait leur apparition en nombre considérable. Les bestiaux enlevés dans les villages ne se comptent plus et il ne se passe pas une semaine sans qu'il me soit signalé des enlèvements d'indigènes. Au commissariat même six boeufs ont été tués en plein jour depuis trois semaines et on ne peut sortir sans armes à la tombée de la nuit, les fauves venant rôder jusqu'aux palissades des habitations.<sup>20</sup>

Par ailleurs, les déplacements de villages comme à Huygnan en 1907 ou chez les Kavet en 1921 représentent une quantité importante de travail. Il est à noter que les déplacements de 1921 ont lieu juste avant la récolte, alors que toute la main d'oeuvre est mobilisée pour surveiller les champs afin d'éviter que les grains sur les essarts ne soient mangés par des prédateurs. Ces communautés kavet ont donc préféré risquer de perdre leur riz à la menace du félin.

Les tigres sont aussi une menace pour le cheptel, comme le rappelle le garde principal Dru installé à Dran sur la route menant de Saigon au massif du Lang Bian qui témoigne dans ses mémoires d'une attaque contre l'élevage de moutons d'une concession.

Un matin un mot du colon voisin me disant qu'il a eu la visite nocturne du tigre dans la bergerie où il y a des moutons, le fauve a réussi à écarter les madriers, à pénétrer à l'intérieur et a fait un carnage, mon voisin me demande de venir constater les dégâts pour se mettre à couvert vis-à-vis de son patron. Une douzaine de moutons ont été égorgés le tigre n'a pas pu en emporter ayant eu trop peur quand les coolies gardiens s'étant aperçus de sa présence ont fait grand bruit.<sup>21</sup>

Des attaques contre les bovins sont signalées. Celles contre les buffles sont plus rares. Ceux-ci ont développé une technique de défense. Les adultes entourent les jeunes et font un mur face au tigre avec leurs cornes. Si l'on en croit le *Courrier de Saigon*, c'est ainsi à l'intervention d'un de ses buffles qu'un jeune pâtre vietnamien doit son salut en décembre 1864<sup>22</sup>.

### **Les paysans contre le tigre**

Dans les zones où sévissent les tigres, les villages peuvent être fortifiés. Dans sa monographie de la province de Moulapoumok, la partie la plus reculée et la plus accidentée de la circonscription de Stung Treng, l'administrateur Klein rapporte que les villages sont presque toujours protégés des fauves par une double ceinture d'abattis<sup>23</sup>. Delaporte qui se rend dans l'arrière-pays de Kompong Thom en 1873 pour y prélever des sculptures khmères raconte comment des villageois kuoy se protègent des fauves en maintenant des feux autour du village<sup>24</sup>. Au Vietnam, les villages sont entourés d'une haie de bambous. Toutefois, il convient de signaler que celle-ci a aussi un rôle symbolique fort. Elle marque la limite entre le pouvoir des mandarins et la communauté villageoise.

Les villageois peuvent aussi organiser des battues ou creuser des pièges pour se débarrasser des tigres comme en 1911 ou en 1914 à Stung Treng<sup>25</sup>, même si les observateurs français s'étonnent du peu d'empressement des Vietnamiens ou des Cambodgiens à combattre le tigre. Le raisonnement le plus souvent avancé alors, parfaitement intégré aux discours teintés de racisme scientifique sur les « indigènes » indochinois, est que ceux-ci sont soit trop indolents (les Cambodgiens), soit trop épouvantés par le tigre pour agir (les Vietnamiens).

---

<sup>20</sup> Arch. nat. outre-mer, rsl F1.

<sup>21</sup> Guérin et Seveau, 2009, PP.

<sup>22</sup> *Courrier de Saigon*, 5 décembre 1864.

<sup>23</sup> Arch. nat. Cambodge, rsc 5194.

<sup>24</sup> Delaporte, 1880, p. 93.

<sup>25</sup> Rapports du résident de Stung Treng, octobre 1911, 2<sup>e</sup> trimestre 1914, Arch. nat. outre-mer, rsc 389.

L'Annamite a le plus profond respect pour le tigre royal et pour le *houn*, tigre à face et à barbe blanches, le plus redoutable des tigres. Ce sentiment de respect est entretenu par les procédés violents de sa majesté à quatre pattes et par les préjugés superstitieux des Indigènes. Selon la croyance répandue, le génie, ou plutôt l'esprit du tigre erre dans les campagnes et l'animal jouirait ainsi d'une formidable ubiquité. Il entend ceux qui parlent légèrement de lui et tôt ou tard, il leur fait expier cruellement ce crime de lèse-majesté.<sup>26</sup>

Pourtant dès la période de la conquête, d'autres explications sont avancées. Ainsi dans le *Courrier de Saigon* du 10 mai 1864, on peut lire :

Les Annamites trouvent dans le tigre un auxiliaire précieux contre le cerf ennemi des moissons ; mais c'est un allié dangereux, au secours duquel il renoncerait probablement sans regrets. Il est permis toutefois de se demander si la disparition totale du tigre serait un mal ou un bien pour le pays, tant les ruminants, grands et petits, auraient alors beau jeu dans les rizières et dans les autres cultures.

D'autres auteurs rappellent que les hommes, ou les animaux domestiques que ceux-ci protègent, ne sont pas les proies privilégiés du tigre. Dans sa monographie de Kompong Thom, le docteur Dufossé, médecin et chasseur réputé, écrit ainsi : « Le tigre (Khla-Thom) est loin d'être rare, mais grâce à l'abondance du gibier ne fait guère de dégâts dans les troupeaux des villages »<sup>27</sup>.

### **L'administration française contre le tigre : le régime des primes**

Lorsque l'administration française prend le contrôle des provinces vietnamiennes, cambodgiennes ou laotiennes, elle cherche à intervenir pour limiter les dégâts occasionnés par les tigres et ainsi montrer sa capacité à protéger les « indigènes »<sup>28</sup> en s'appuyant sur le modèle métropolitain. Cela commence par transposer le concept d'animaux « nuisibles », et donc à éradiquer. Pour certains animaux, la classification en « nuisibles » ou « utiles » pose problème. C'est notamment le cas de l'éléphant sauvage. D'un côté les troupeaux d'éléphants peuvent commettre des ravages, voire tuer des habitants. De l'autre, les éléphants sont utilisés par l'homme dans les gros travaux, pour les coupes de bois, les déplacements en terrain difficile et pour la guerre. Ils ont une grande valeur marchande. Or, il est extrêmement difficile d'amener des éléphants à se reproduire en captivité. Les éléphants domestiques sont en fait des éléphants sauvages capturés jeunes et dressés. La solution retenue est de protéger les éléphants en interdisant leur tir, mais d'envoyer la milice abattre ceux qui s'attaquent aux champs ou aux habitations au coup par coup. En revanche, point de tergiversations pour les tigres et les panthères : ils sont considérés comme nuisibles et dangereux.

La lutte contre les « bêtes féroces », tigres, panthères mais aussi crocodiles, passe par les recettes éprouvées contre le loup en France. Il s'agit notamment de la mise en place de primes de destruction. La Cochinchine joue un rôle de précurseur en la matière. Les primes sont instituées en 1861 par l'amiral Charner, mais restent trop faibles pour être réellement incitatives. En 1865, elles sont portées à 30 fr par tête puis à 100 fr par décision du 12 mai 1868 du contre-amiral Ohier, gouverneur de la Cochinchine. Les primes sont versées sur procès-verbal dressé par l'inspecteur des affaires indigènes de la circonscription.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, des primes semblables sont mises en place en Annam, au Cambodge, au Tonkin ou au Laos, soit plusieurs décennies après la Cochinchine. On peut expliquer ce décalage d'une part par le fait que la France n'y administre les provinces que

---

<sup>26</sup> *Courrier de Saigon*, 25 janvier 1864.

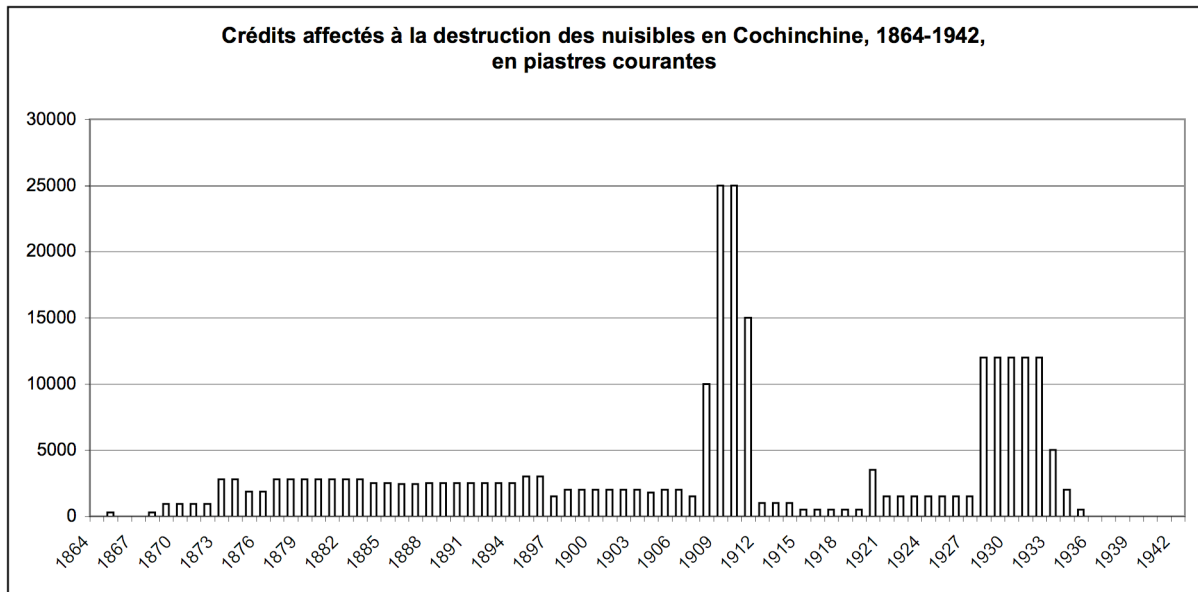
<sup>27</sup> Dufossé, 1918, p. 34.

<sup>28</sup> Cette obligation pour la puissance protectrice de défendre les habitants contre le tigre transparait dans une décision du gouverneur de Cochinchine le 4 mars 1879 qui octroie un secours de 100 fr aux filles d'un vietnamien emporté par un tigre, *Courrier de Saigon*, 20 mars 1879.



tardivement et d'autre part, par une prégnance moins forte du danger représenté par le tigre. Les priorités sont ailleurs. En 1900, après deux attaques recensées dans sa circonscription, le résident de Kompong Thom propose l'établissement d'une prime pour la destruction des tigres et panthères : « ces animaux très nombreux au Cambodge dans la province de Kompong Thom principalement causent chaque année de grands ravages parmi les troupeaux et quelquefois parmi les habitants ». Le résident supérieur lui répond que ce n'est pas possible faute de crédits<sup>29</sup>. Ce n'est qu'en février 1902 qu'une prime de 12\$ par tigre et 8\$ par panthère est instituée. Une ligne de crédit de 1 000 piastres est inscrite au budget du Cambodge en 1905.

Parallèlement, on assiste à une évolution particulièrement frappante du régime des primes dans le budget cochinchinois. Nous disposons de la série complète des budgets de Cochinchine du premier budget en 1864 à celui de 1942<sup>30</sup>.



En 1865, la « prime pour la capture des tigres » paraît pour la première fois dans le chapitre « dépenses diverses ». Elle disparaît en 1866 et 1867. En 1868, elle devient « prime pour la destruction des tigres ». Dès 1869, elles deviennent des « primes pour la destruction des tigres et des animaux nuisibles ». Celles-ci visent alors avant tout les rats, puis les crabes à partir de 1898, dangereux pour les récoltes. Dès l'année 1875, la mention aux tigres disparaît dans l'intitulé de la prime. Les primes sont intégrées au chapitre des dépenses liées au développement du commerce et de l'agriculture entre 1880 et 1897, puis entre 1914 et 1929. La forte hausse en 1909-1912, en partie compensée par la dépréciation de la piastre, s'inscrit dans une volonté politique de lutte contre les rats. Celle de 1921 « a été faite à la demande du Conseil colonial pour la destruction des insectes nuisibles à la culture des cocotiers ». Celle de 1929-1933 vise à coller aux sommes réellement dépensées, avant tout pour les rats.

Passée l'excitation de la conquête, l'administration prend la mesure du danger réel représenté par le tigre et réoriente les sommes destinées à l'éradiquer vers des animaux considérés comme davantage nuisibles pour l'homme, notamment les rats de rizières. Pour autant, la destruction du tigre continue d'être encouragée par le versement d'une prime importante.

### **L'impact de la politique française sur les populations de tigres**

Les documents comptables liés au versement des primes n'ont pas pu être retrouvés. Il est dès lors difficile de déterminer le nombre d'animaux tués, mais de nombreux indices

<sup>29</sup> Arch. nat. du Cambodge, rsc 5106.

<sup>30</sup> Budget de Cochinchine, bib. Arch. nat. outre-mer 50052.

montrent qu'il est élevé. En Cochinchine, le 20 novembre 1868, le *Courrier de Saigon* indique que depuis la mise en place des primes de 100 fr, six mois auparavant, 64 tigres ont été tués. Georges Taboulet rapporte que 77 673 fr ont été déboursés par le gouvernement de Cochinchine au titre des primes anti-tigres entre 1871 et 1879, soit l'équivalent de 776 tigres tués ou capturés en huit ans<sup>31</sup>. À la fin des années 1880, alors que les principaux travaux de drainage, d'irrigation et de mise en culture de terres vierges en Cochinchine ont été menés à bien, le « tigre des marais » a presque disparu de la colonie. Lorsque Le Myre de Vilers, alors député de Cochinchine après en avoir été le premier gouverneur civil, se rend à Bac Lieu dans le delta, les notables lui offrent en remerciement pour avoir favorisé la prospérité et la modernisation de leur bourgade « le tigre Long Diên, [leur] dangereux ennemi »<sup>32</sup>. Ces notables vietnamiens expriment ainsi être sortis du temps de la brousse.

L'impact des primes peut aussi être observé au Cambodge au XX<sup>e</sup> siècle. Pour Kompong Thom, nous n'avons que des éléments assez tardifs. En 1931, 736\$ de primes et 1068\$ l'année suivante y ont été versées, ce qui correspond à la destruction d'une soixantaine à une centaine de félins par an, ce qui est déjà important pour une seule circonscription résidentielle<sup>33</sup>.

Pour Stung Treng, le montant des primes n'est pas connu, en revanche, nous disposons de données sur le commerce des os de tigres, utilisés dans la pharmacopée chinoise et destinés essentiellement à l'exportation. En 1904, l'année précédant l'intégration de la province au Cambodge, 706 kg d'os de tigres ont été exportés de la circonscription et 68 kg importés. Ces derniers ne font en fait que transiter par Stung Treng en venant du reste du Laos. La province de Stung Treng, et son arrière-pays Moulapoumok, a donc produit 638 kg d'os de tigres. Cela signifie qu'entre 29 et 40 tigres ont été tués en un an<sup>34</sup>. En 1921, après la mise en place des primes, les Messageries fluviales de Cochinchine à elles seules transportent plus de 3,1 T d'os de tigre provenant de Stung Treng, ce qui équivaut à 140 à 195 tigres tués, auxquels il faut ajouter ceux dont les os ont été transportés par les chaloupes chinoises.

À titre de comparaison, les douanes cambodgiennes en 1862, l'année précédant l'instauration du protectorat français, avaient enregistré 3 *hap* 69 *neal* d'os de tigre, soit 220 kg, l'équivalent de 10 à 13 tigres pour l'ensemble du royaume<sup>35</sup>. À l'échelle du pays, on est ainsi passé d'une dizaine d'animaux tués par an avant l'arrivée des Français à plusieurs centaines dans les années 1920-1930.

---

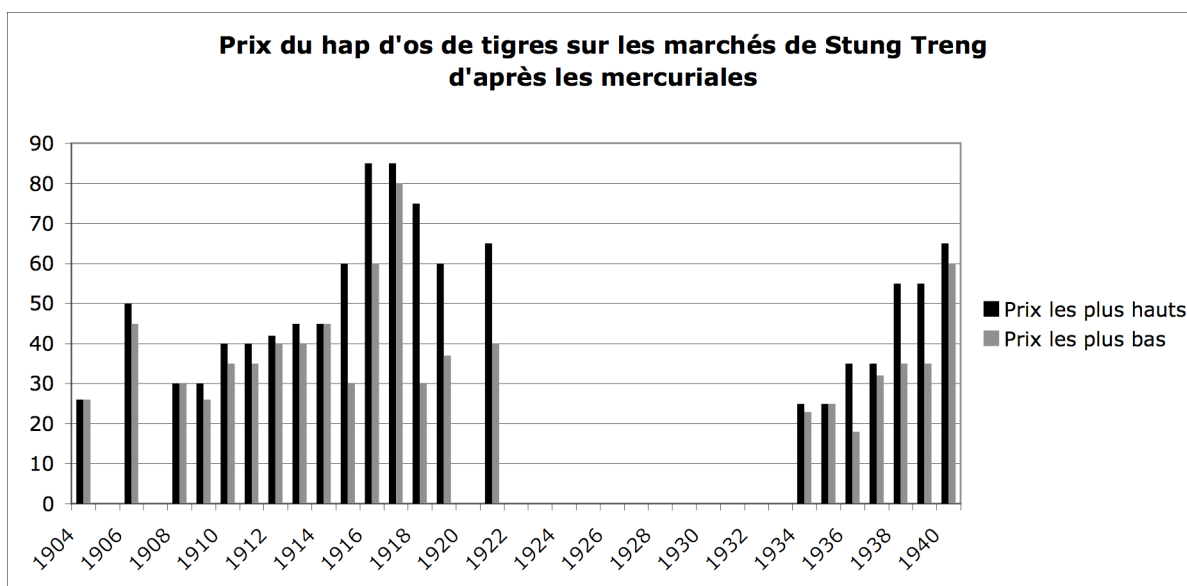
<sup>31</sup> Taboulet, 1978, p.13. Il indique ne pas avoir de données pour 1877 sans mentionner ses sources.

<sup>32</sup> Arch. dép. Orne, J179/ 4.

<sup>33</sup> Arch. nat. Cambodge, rsc 35985.

<sup>34</sup> On compte entre 16 et 22kg de squelette pour un tigre adulte. Arnoult Seveau, comm. pers. 2008.

<sup>35</sup> Le *hap* ou *picul* : unité de masse valant environ 60 kg déclinée en 100 *neal*. Arch. nat. du Cambodge, rsc 25730, 26316 et Arch nat. outre-mer, ggi 11944.



La forte croissance du nombre d'animaux tués n'est pas seulement due aux primes. Entre 1904 et 1921, le prix des os de tigres passe de 26\$ le *hap* à 40\$, dépassant même 80\$ le *hap* à la fin de la guerre sur les marchés de Stung Treng. La croissance des prix peut difficilement s'expliquer par la raréfaction des animaux, les quantités exportées étant en forte augmentation. Elle est à mettre en relation avec la croissance de la demande pour cette denrée liée au développement des échanges économiques entre l'Indochine française et la Chine<sup>36</sup>. Dans les années 1930, probable conséquence du ralentissement des échanges lors de la Grande Dépression, les prix chutent pour remonter juste avant la Deuxième Guerre mondiale<sup>37</sup>.

L'impact des primes est limité à partir de 1927 dans le cadre de la mise en place d'une législation sur la chasse qui instaure une « licence de destruction » coûtant 240\$ pour ceux qui veulent tirer les fauves. Celle-ci fait suite à une prise de conscience des risques d'éradication complète de certaines espèces. Le résident supérieur du Cambodge écrit ainsi sur une note manuscrite dans le dossier de mise en place des permis de chasse :

Le gibier protégé devrait comprendre les animaux pouvant être domestiqués, ainsi que ceux en voie de disparition et dont il importe au point de vue de l'intérêt de la science de conserver un certain nombre de spécimen.<sup>38</sup>

L'instauration de cette licence a pour conséquence de réserver le tir des tigres et panthères aux Européens et aux chasseurs professionnels. Les primes sont supprimées quelques années plus tard. En février 1940, le résident de Kompong Thom se plaint de dégâts aux troupeaux qu'il attribue à la suppression des primes, ce à quoi le résident supérieur répond : « il me semble que si ces ravages étaient aussi considérables, les cultivateurs s'arrangeraient entre eux avec ou sans prime pour se débarrasser des bêtes malfaisantes »<sup>39</sup>.

### La chasse sportive et scientifique

La présence française a aussi permis un développement de la chasse sportive en Indochine. Les Vietnamiens, les habitants des hautes terres et les Cambodgiens chassent le tigre en installant des pièges, des cages ou des fosses, en organisant de dangereuses battues,

<sup>36</sup> Morlat, 2001, p. 375-378.

<sup>37</sup> arch. nat. outre-mer, rsc 268, rsc 389, rsc 390 ; arch. nat. Cambodge, rsc 25621 et 26316.

<sup>38</sup> Arch. nat. Cambodge, rsc 2996.

<sup>39</sup> Arch. nat. Cambodge, rsc 35985.

ou, ce qui semble être la méthode la plus efficace, en empoisonnant un appât. Les chasseurs européens à la recherche de sensations fortes privilégient la chasse à tir. Dès la conquête, certains administrateurs, militaires ou colons trompent l'ennui en traquant le gibier. Ils sont rejoints à la fin du siècle par les premiers touristes. Les chasseurs européens cherchent avant tout le grand gibier et les trophées, et tout chasseur digne de ce nom se doit d'inscrire un tigre à son tableau.

Certains coloniaux indochinois se font une réputation de tueurs de tigres et deviennent guides pour les touristes ou les officiels de passage : les forestiers Honoré Oddera ou Fernand Millet, les chasseurs professionnels François Défossé et Plas sont parmi les plus célèbres dans les années 1920. Une véritable industrie de la chasse touristique se met en place après la Première Guerre mondiale qui attire les fusils d'Europe et d'Amérique, notamment autour du complexe de Dalat dans le Lang Bian. La méthode la plus employée est celle de se poster à l'affût derrière un écran ou un mirador à distance de tir d'un appât.

Or, l'action de ces chasseurs sur la population de tigres est loin d'être anecdotique. Fernand Millet estime que la mise au point de la chasse à l'affût a permis de tirer près de 200 tigres en Annam du Sud entre 1914 et 1930<sup>40</sup>. Lui-même comme François Défossé passent pour avoir abattu personnellement plus d'une centaine de bêtes chacun<sup>41</sup>. Grand amateur de chasse et explorateur des hautes terres de l'Indochine, Omer Sarraut en revendique 250, tués dans toute l'Asie<sup>42</sup>.

À ces hécatombes, il convient d'ajouter les massacres réalisés lors d'expéditions « scientifiques », comme la célèbre expédition Coolidge-Roosevelt en 1929, visant à pourvoir en fauves ou en dépouilles les musées et les ménageries d'Europe ou d'Amérique. En métropole, les collections des jardins zoologiques se doivent d'être le reflet de la richesse de l'Empire coloniale<sup>43</sup>.

Un article paru dans *L'Illustration* en 1923 se fait l'écho d'une inquiétude qui commence à poindre chez les professionnels de la chasse en recueillant le témoignage de Fernand Millet :

Depuis huit ans que j'ai repris du service par ici, je n'ai jamais emmené avec moi un sportsman qui n'ait inscrit à son carnet un gaur ou un tigre, et plusieurs tireurs ont marqué les deux. Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il en sera toujours ainsi si l'administration ne veille pas sérieusement à la conservation du capital gibier et si elle ne met pas un frein aux déprédations indigènes.<sup>44</sup>

L'un des chasseurs les plus actifs en Indochine s'inquiète alors de la raréfaction du gibier, à laquelle lui-même participe, qu'il attribue aux fosses creusées par les habitants pour piéger félins et bovidés sauvages.

Lorsque les Français débarquent en Indochine, le tigre est là, présent dans les environs même de Saigon. Le tigre mangeur d'homme existe. Toutefois, il apparaît que les décomptes de victimes restent à effectuer et il est probable que le tigre est bien moins meurtrier que ce que les Français d'Indochine ont cru. L'Indochine n'est assurément pas le monde malais ou l'Inde.

---

<sup>40</sup> Millet, 1930, p. 44.

<sup>41</sup> Demariaux, 1949, p.128-133.

<sup>42</sup> Sarraut, 1970, p. 288.

<sup>43</sup> Coolidge, Roosevelt, 1933 ; Baratay, Hardouin-Fugier, 1998, p. 131-156.

<sup>44</sup> Tessan, « Une station s'altitude en Indochine », in *Les grands dossiers de l'Illustration, L'Indochine, Histoire d'un siècle 1843-1944*, Le livre de Paris, 1987, p. 139.

Peter Boomgard a longuement étudié la relation tigre-homme dans le monde malais. Il montre que les attaques sur l'homme y étaient fréquentes au début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais ont décru rapidement. Ainsi, en s'appuyant sur les archives coloniales des Indes néerlandaises et les statistiques publiées, qu'il considère comme relativement fiables, il montre des moyennes de décès dus aux tigres ou panthères de quatre à cinq cents par an entre 1820 et 1830, deux cents dans les années 1850 et une cinquantaine entre 1882 et 1904 à Java. A Sumatra, il compte en moyenne cinquante-huit morts par an entre 1882 et 1904, contre plus de mille deux cents en Inde. Toutefois, il souligne que le nombre de morts rapporté à la population totale est près de dix fois supérieur à Sumatra qu'en Inde. En Inde, comme dans le monde malais des campagnes d'éradication ont été menées aboutissant à la destruction de six à sept milles grands félins par an en moyenne entre 1860 et 1900<sup>45</sup>.

Tout comme ses homologues britanniques ou néerlandaises, au nom de sa mission civilisatrice, de son devoir de puissance protectrice, au nom de la mise en valeur des espaces indochinois, l'administration française a engagé un combat contre le tigre. Par les primes, par le recul des forêts et le développement des cultures, par le développement de la chasse sportive, les « bêtes féroces » ont été repoussées. Il est impossible ici de quantifier le recul de la population de tigres entre 1858 et 1954, mais il est indubitable qu'il a bien eu lieu à cette période et qu'il a été massif.

Paradoxalement c'est aussi pendant la colonisation française qu'une législation sur la chasse mais aussi sur la protection des espèces menacées se met en place. Auparavant, on ne voit pas la cour de Hué ou celle d'Oudong légiférer sur les animaux sauvages. Le tigre n'apparaît que de manière anecdotique dans les codes. Le *Kram teasa kamokar* cambodgien consacre un passage au règlement d'un litige dans lequel un esclave emprunté a été dévoré par un tigre<sup>46</sup> ; on trouve un article sur les accidents causés par les pièges de chasse dans le code vietnamien, dit code Gia Long<sup>47</sup>. En introduisant les concepts d'animaux « nuisibles » et d'animaux « en danger », les Français ont ainsi ouvert un nouveau champ à l'action de l'Etat : réguler les rapports entre les hommes et la faune sauvage.

Lorsqu'ils repartent en 1954, il y a toujours des tigres, mais il faut aller les chercher dans les zones les plus reculées, sur les hauteurs et en forêt. Le rhinocéros disparaît dans les années 1930. Les populations de sauriens ou de marabouts chutent. Tigres et panthères doivent leur survie essentiellement à leurs capacités d'adaptation et aux difficultés d'accès à leur habitat naturel. Ainsi, s'il y a eu un prédateur exotique en Indochine à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est bien l'Européen.

## Bibliographie

Aubaret, Gabriel, *Hoang-viêt-luât-le, code annamite : lois et règlements du royaume d'Annam*, Paris, Imprimerie impériale, 1865, vol. 1, xiv-394 p.

Baratay, Eric, Hardouin-Fugier, Elisabeth, *Zoos, histoire des jardins zoologiques en Occident (XVIe-XXe siècle)*, Paris, La découverte, 1998, 295 p.

Boulangier, Edgar, *Un hiver au Cambodge, chasses au tigre, à l'éléphant et au buffle sauvage, souvenirs d'une mission officielle remplie en 1880-1881*, Tours, Mane, 1888, 398 p.

---

<sup>45</sup> Boomgaard, 2001, p. 61-86.

<sup>46</sup> Leclère, 1898, p. 400.

<sup>47</sup> Aubaret, 1865, t.1, p.201.

- Buffon, *Oeuvres complètes de Buffon, avec les descriptions anatomiques de Daubenton, son collaborateur, nouvelle édition commencée par feu M. Lamouroux, professeur d'histoire naturelle, et continuée par M. A.G. Desmarest*, t. VI, *Mammifères*, Paris, Verdières et Ladrance, 1825, 490 p.
- Cadière, R.P., « Croyances et dictons populaires de la vallée du Nguon-Son. Province de Quanh-binh (Annam), *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, 1901, p. 119-139.
- Coolidge, Harold, Roosevelt, Theodore, *Three Kingdoms of Indo-China*, New York, Crowell, 1933, 331 p.
- Croidys, Pierre, *Seigneur tigre et son royaume, le livre de vie de la grande forêt annamite*, Paris, Plon, 1938, 247 p.
- Delaporte, Louis, *Voyage au Cambodge, l'architecture khmer*, Paris, Lagrave, 1880, 462 p.
- Demariaux, J.C., *La grande chasse au Darlac indochinois*, Paris, Peyronnet, 1949, 227 p.
- Doumer, Paul, sd, *L'Indo-chine française (souvenirs)*, Paris, Vuibert, 424 p.
- Dufossé, Dr. M., *Monographie de la circonscription résidentielle de Kompong-Thom, géographie physique, économique et historique du royaume du Cambodge*, Société des Etudes indochinoises, Saigon, 1918, p. 34.
- Féré, Octave, *Les régions inconnues, chasses, pêches, aventures et découvertes dans l'Extrême-Orient*, Paris, Dentu, 1870, 369 p.
- Guérin, Mathieu, « Groupes ethniques autochtones des hautes terres du Cambodge au début du XXe siècle. Essai de démographie historique », *Aséanie, Sciences humaines en Asie du Sud-Est* n°17, Juin 2006, p. 11-28.
- Guérin, Mathieu, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale : la pacification des habitants des hautes terres du Cambodge*, Bibliothèque d'Histoire rurale, AHSR, Caen, 2008, iv+354 p.
- Guérin, Mathieu, Seveau, Arnoult, « Aux côtés du tigre, dans les hauts plateaux de l'Annam, Les mémoires de Pierre Dru, garde principal sur la route du Lang Bian en 1904 », *Outre-Mers*, n°362-363, juin 2009, PP.
- Leclère, Adhémar, *Les codes cambodgiens*, vol. 1, 1898, 491p.
- Malleret, Louis, *L'Exotisme indochinois dans la littérature française depuis 1860*, Paris, Larose, 1934, 372 p.
- Malte-Brun, Conrad, *Précis de la géographie universelle ou description de toutes les parties du monde*, t. V, Paris, Bureau des publications illustrées, 1843 (réédition-5<sup>e</sup> édition), 773 p.
- Millet, Fernand, *Les grands animaux sauvages de l'Annam. Leurs moeurs, leur chasse, leur tir*, Paris, Plon., 1930, p. 374.
- Morlat, Patrice, *Indochine années vingt : le balcon de la France sur le pacifique, une page de l'histoire de France en Extrême-Orient*, Les Indes savantes, Paris, 2001, 610 p.
- Sarraut, Omer, « La chasse en Asie », in *Histoire mondiale de la chasse*, Paris, Hachette, 1970, p. 286-342.
- Boomgaard, Peter, *Frontiers of Fear. Tigers and People in the Malay World, 1600-1950*, Yale University Press, New Haven, 2001, 306 p.
- Pouchat, J., « Superstitions annamites relatives aux plantes et aux animaux, *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, 1910, vol 10, p. 585-611.

Taboulet, Georges, *Le bestiaire indochinois. La faune sauvage de la Cochinchine française il y a cent ans*. Travaux et mémoires de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, Nouvelle série n°7, 1970, 24 p.

Tardif, Etienne, *Un sanatorium en Annam, la mission du Lang-Bian, 1899-1900*, Ogeret et Martin, Vienne, 1902, 139 p.

Tessan, François de, « Une station d'altitude en Indochine », in *Les grands dossiers de l'Illustration, L'Indochine, Histoire d'un siècle 1843-1944*, Le livre de Paris, 1987, pp. 138-139.